

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	18.04.2024
Thema	Wirtschaftspolitik
Schlagworte	Keine Einschränkung
Akteure	Müri, Felix (svp/udc, LU) NR/CN
Prozesstypen	Keine Einschränkung
Datum	01.01.1965 - 01.01.2023

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Zumofen, Guillaume

Bevorzugte Zitierweise

Zumofen, Guillaume 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Wirtschaftspolitik, 2018 - 2021*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 18.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Wirtschaft	1
Wirtschaftspolitik	1
Wettbewerb	1
Wirtschaftsordnung	1

Abkürzungsverzeichnis

BöB	Bundesgesetz über das öffentliche Beschaffungswesen
WTO	Welthandelsorganisation
WAK-SR	Kommission für Wirtschaft und Abgaben des Ständerates

LMP	Loi fédérale sur les marchés publics
OMC	Organisation mondiale du commerce
CER-CE	Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats

Allgemeine Chronik

Wirtschaft

Wirtschaftspolitik

Wettbewerb

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 31.05.2021
GUILLAUME ZUMOFEN

Etant donné la révision de la loi sur les marchés publics (LMP), le Conseil fédéral a suggéré le **classement de la motion 17.3571** du député Félix Müri (udc, LU). D'un côté, la nouvelle procédure d'adjudication met à l'honneur la durabilité, l'innovation et la qualité, au lieu de privilégier uniquement l'argument économique. D'un autre côté, la mise en œuvre de la motion serait incompatible avec les accords sur les marchés publics de l'OMC.

Le **Conseil national a accepté** de classer la motion par 124 voix contre 46 et 4 abstentions. Seule l'UDC s'est opposée au classement de la motion.¹

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 07.12.2021
GUILLAUME ZUMOFEN

Le **Conseil des États** a accepté tacitement de **classer la motion Müri** (udc, LU) **sur l'adjudication des marchés publics portant sur les imprimés**. Selon le Conseil fédéral, la motion n'était pas compatible avec l'accord sur les marchés publics de l'OMC adopté par le Parlement.²

Wirtschaftsordnung

MOTION
DATUM: 06.03.2018
GUILLAUME ZUMOFEN

Félix Müri (svp/udc, LU) a déposé une motion afin que **les mandats d'impression des marchés publics soient attribués exclusivement à des entreprises helvétiques**. L'objectif est d'encourager la création de valeur ajoutée en Suisse. En outre, le dépositaire estime nécessaire de soutenir la branche de l'imprimerie qui souffre de désavantages comparatifs, inhérents à la législation suisse, en comparaison internationale.

Le Conseil fédéral a proposé de rejeter la motion. Non seulement la part de mandats publics d'impression accordés à des soumissionnaires étrangers n'était que de 2 pour cent en 2015, mais surtout les marchés publics ne représentent qu'environ 1 pour cent du chiffre d'affaire de la branche de l'imprimerie. En outre, il a précisé que l'égalité de traitement devait primer pour les marchés publics.

Malgré ces arguments, le Conseil national a adopté la motion par 96 voix contre 85 et 10 abstentions. Les voix de l'UDC couplées aux voix du PDC ont fait pencher la balance.³

MOTION
DATUM: 10.12.2018
GUILLAUME ZUMOFEN

Alors que la commission de l'économie et des redevances du Conseil des États (CER-CE) préconisait de rejeter la motion Müri par 9 voix contre 0 et 4 abstentions, le sénateur Müller (plr, LU) a relancé le débat en soulignant l'importance de soutenir le secteur de l'imprimerie, et la possibilité d'élargir le champ d'interprétation de la révision de la loi sur les marchés publics afin de prendre en considération la volonté de la motion de **confier les mandats d'impression exclusivement à des entreprises suisses**. Lors du vote final, la motion a été adoptée par 23 voix contre 8 et 3 abstentions.⁴

MOTION
DATUM: 30.10.2020
GUILLAUME ZUMOFEN

A la suite de l'adoption de la révision de la loi sur les marchés publics (LMP) et des accords sur les marchés publics de l'OMC, le Conseil fédéral a recommandé dans son rapport le **classement de la motion Müri** (udc, LU) **sur l'adjudication de marchés publics portant sur des imprimés**. En effet, il considère que sa teneur est désormais caduque.⁵

1) BO CN, 2021, pp.895

2) BO CE, 2021, p.1250

3) BO CN, 2018, pp.228

4) BO CE, 2018, pp.991; Rapport CER-CE 1.11.18

5) Rapport classement motion 17.3571 du 28.10.2020